

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24
Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2025-178

**RETRAIT PARTIEL DE LA
DÉLIBÉRATION N° 2025-075 DU
3 JUIN 2025
DÉNOMINATION DE VOIES**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 27 octobre
2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 5 novembre 2025.

LE MAIRE


Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 4 novembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 4
novembre, le conseil municipal du Port s'est réuni à l'hôtel
de ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux
6^{ème} adjoint, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic
10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M.
Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain
Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, Mme
Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois,
Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme
Aurélien Testan et M. Sergio Erapa.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par
M. Guy Pernic, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par
Mme Honorine Lavielle, Mme Mémouna Patel 7^{ème}
adjointe par M. Henry Hippolyte, M. Alain Iafar par M.
Jean-Paul Babef, Mme Garicia Latra Abélard par Mme
Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla par M. Jean-
Claude Adois et Mme Pamela Trécas par Mme Sophie
Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli
9^{ème} adjointe, à 17h16 (affaire n° 2025-169).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents excusés : Mme Annie Mourgay.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme
Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et
Mme Patricia Fimar.

RETRAIT PARTIEL DE LA DÉLIBÉRATION N° 2025-075 DU 3 JUIN 2025 DÉNOMINATION DE VOIES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement l'article L2121-30 qui prévoit que le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

Vu la délibération municipale n° 2025-075 du 3 juin 2025 relative à la dénomination des voies ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant qu'il convient d'élaborer au préalable un règlement de dénomination de voies privées ouvertes à la circulation ;

Considérant que les riverains revendiquent la dénomination des voies adoptées ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Affaires Générales et Finances » réunie le 22 octobre 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le retrait partiel de la délibération n° 2025-075 du 3 juin 2025 relative à la dénomination des voies mentionnées au rapport ;

Article 2 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

The image shows a blue circular official stamp of the 'Commune de Belmon'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Olivier Hoarau'. The signature is written in a cursive style.

Olivier HOARAU

RETRAIT PARTIEL DE LA DÉLIBÉRATION N° 2025-075 DÉNOMINATION DE VOIES

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le retrait partiel de la délibération n° 2025-075 du 3 juin 2025 relative à la dénomination des voies « impasse des Chokas » et « rue Benjamin Boitard ».

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a délibéré le mardi 3 juin 2025, affaire n° 2025-075, sur la dénomination de plusieurs voies à la Rivière des Galets dont l'« impasse des Chokas » et « rue Benjamin Boitard ».

Suite à la délibération, les riverains revendiquent à postériori le caractère strictement privé de ces deux voies et ont manifesté leur désaccord sur la dénomination.

Après vérification, il s'avère que ces emprises sont bien la propriété des riverains, il est donc proposé de procéder au retrait partiel de la délibération n° 2025-075 du 3 juin 2025 relative à la dénomination des voies suivantes :

Voie perpendiculaire à la rue Eugénie Adois (carte n°1) :

- Rue Benjamin Boitard

Voie sans issue parallèle à la rue Eugénie Adois (carte n°2) :

- Impasse des Chokas

Il est demandé au conseil municipal :

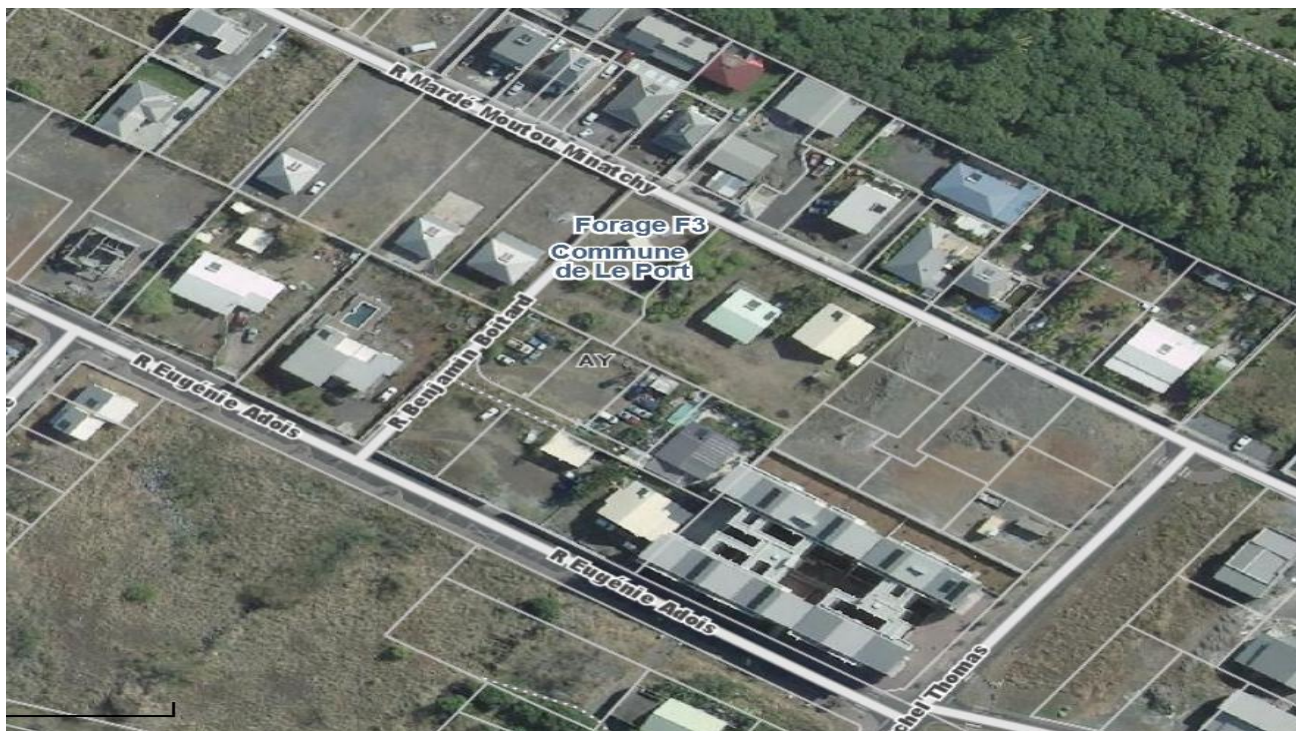
- d'approuver le retrait partiel de la délibération n° 2025-075 du 3 juin 2025 relative à la dénomination des voies mentionnées au présent rapport ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2025-075 DU
DÉNOMINATION DE VOIES
LOCALISATION**

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 19/11/2025
ID : 974-219740073-20251119-DL_2025_178-DE



Carte n°1 : Voie perpendiculaire à la rue Eugénie Adois



Carte n°2 : Voie sans issue parallèle à la rue Eugénie Adois

